

PROJETS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES D'AVENIR

Présentation des volets PS2A et 2I2A





- 1** Le P3A, volet agricole et alimentaire du PIA
- 2** Les « Appels à Projets » PS2A et 2I2A : Innovation et Mutualisation
- 3** Les premiers Projets Lauréats
- 4** Procédure de dépôt, Retour financier, CIR... Vos Questions

1.1

Le PIA, des investissements pour l'avenir

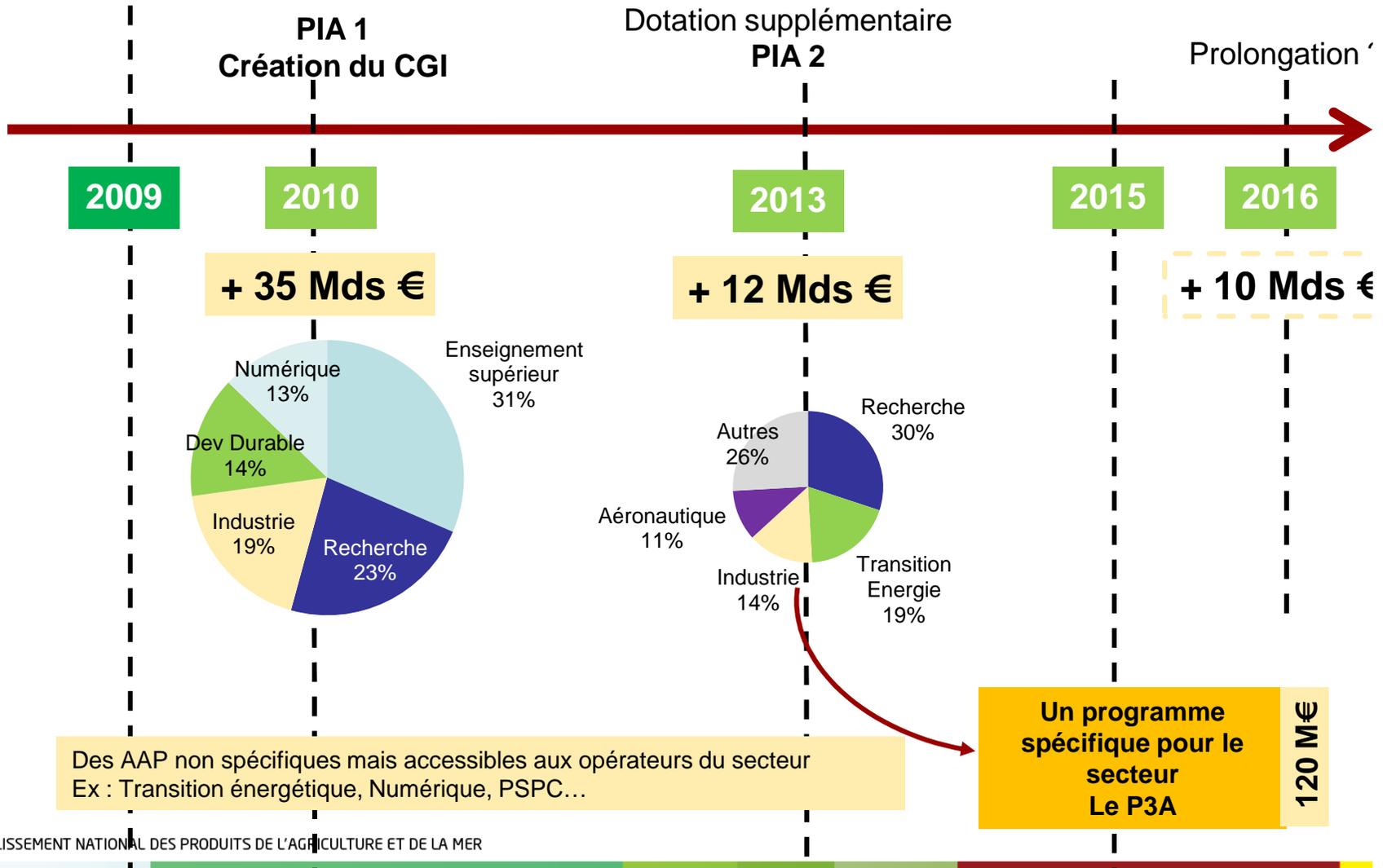


Chronologie

Budget

AAP Agri/Agro

Le Grand Emprunt
Pour relancer l'économie



1.2

Le P3A, volet agricole et agroalimentaire du PIA



120 M€ d'aides sur la période 2015-2017 pour

Des objectifs en cohérence avec les stratégies filières 2025 et la solution agriculture intelligente:

- Développer la compétitivité et accompagner les transformations des filières en favorisant les investissements et l'innovation ;
- Répondre aux besoins du marché national et à l'export ;
- Favoriser la pérennité du tissu agricole et alimentaire et développer l'emploi ;
- Assurer la durabilité du modèle de production et de consommation alimentaire et favoriser la transition écologique et énergétique.

Une organisation interministérielle pilotée par le CGI



Pilotage



COPIL
Interministériel P3A

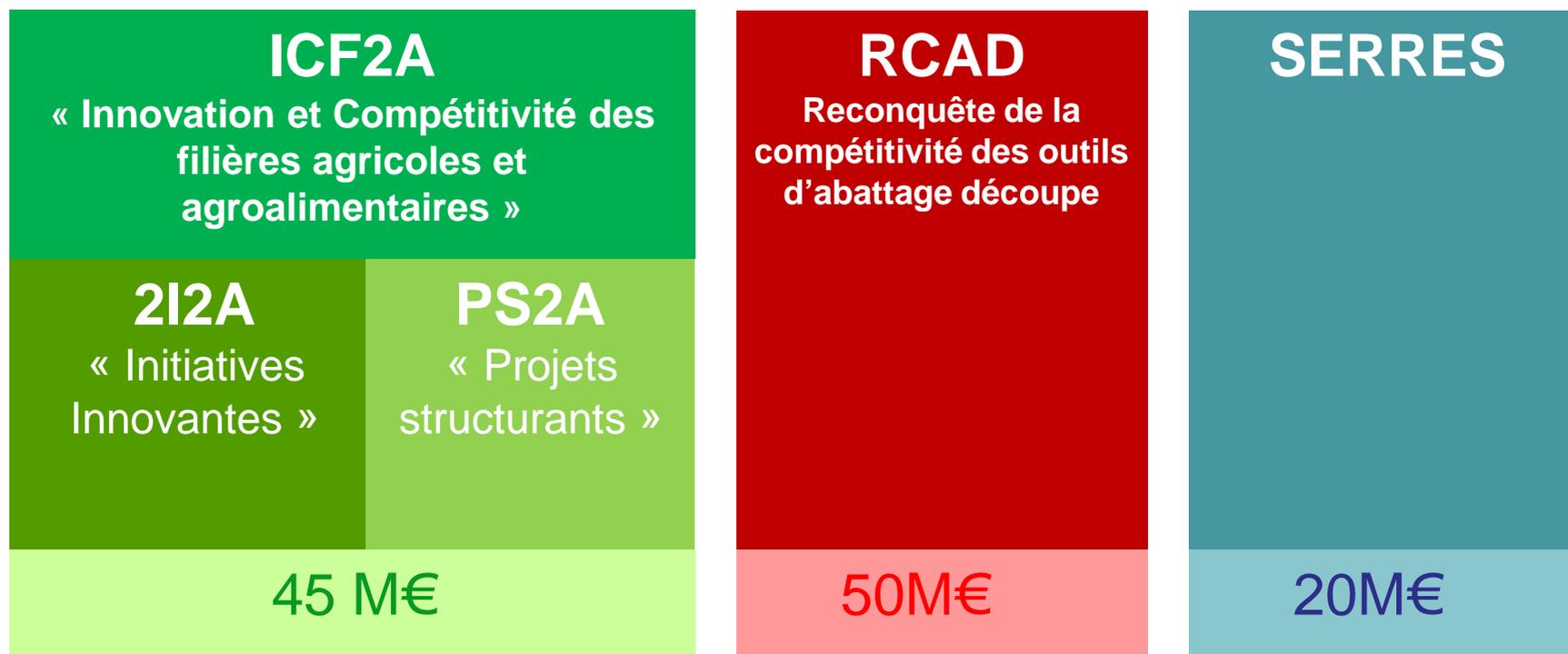


Gestion

Une sélection par appels à projets avec recherche d'effet de levier

1.3

Le P3A, les appels à projets ouverts



Budget global : 120 M€ pour 2015-2017

2.1

Le volet 2I2A : un « concours » à l'innovation

Initiatives Innovantes dans l'Agriculture et l'Agroalimentaire



Quels objectifs?

Susciter et soutenir des industriels du secteur agricole et agroalimentaire, porteurs de projets d'innovation à un stade amont de leur développement.

Quels projets ?

Etudes préalables et développement d'une innovation jusqu'au stade prototype industriel.
L'innovation doit concerner un bien ou un service commercialisable dans le futur.
Dépenses \geq 200 k€
Cofinancé par l'entreprise (Fonds propres, CAF, Emprunts...)

Quels bénéficiaires ?

Une entreprise, pouvant réaliser de la sous-traitance avec des partenaires de type entreprises ou structures de recherche publiques ou privés

Durée des projets

18 mois
Démarrage des dépenses après le dépôt du dossier

Quels financement ?

Taux d'aide maximum de 50% de l'assiette ;
Aide totale \leq 200 k€ (limitée aux fonds propres).
Pas de retour financier sauf cas particulier ;
Versement d'une avance de 70 % du montant de l'aide.

Quels critères de sélection ?

Contenu innovant
Impact économique, industriel et environnemental
Positionnement commercial
Qualité du modèle économique et du plan d'affaires présentés.

Quelle procédure ?

Relevé des projets tous les 2 mois jusqu'à fin 2016
Décision de sélection/refus dans les 6 semaines suivant le dépôt avec audition éventuelle du projet
Convention dans le mois suivant la décision

2.2

Le volet **PS2A** : Innovation et Mutualisation

Projets Structurants dans l'Agriculture et l'Agroalimentaire



Quels objectifs?

Améliorer la compétitivité du secteur agricole et agroindustriel par l'innovation ou la réalisation d'investissements mutualisés structurants.

Quels projets ?

Dépenses \geq 1 M€

Projet R&D

Développement d'une innovation industrielle (process, produits, services) jusqu'au stade du démonstrateur. L'innovation doit avoir vocation à être industrialisée
-l'industrialisation est éligible pour les PME uniquement

Projet Investissements mutualisés

Investissements matériels ou immatériels dans des unités ou outils industriels mutualisés répondant à un besoin de structuration d'une filière.
Aucune innovation exigée.

Quels bénéficiaires ?

Projet R&D

Une ou plusieurs entreprises associant éventuellement des organismes de recherche au sein d'un consortium

Projet Investissement mutualisé

Plusieurs entreprises indépendantes regroupées au sein d'une structure ouverte à d'autres utilisateurs

Durée des projets

4 ans pour la phase R&D + 4 ans pour la phase industrielle
Démarrage des dépenses après le dépôt du dossier

2.2

Le volet **PS2A** : Innovation et Mutualisation

Projets Structurants dans l'Agriculture et l'Agroalimentaire



Quels financements ?

- Taux d'aide variable selon la nature du projet et la taille de l'entreprise (max 45%).
- aide avec retour vers l'Etat sous forme de redevance sur le chiffre d'affaires généré et fonction du niveau d'innovation et du succès.

Quels critères de sélection ?

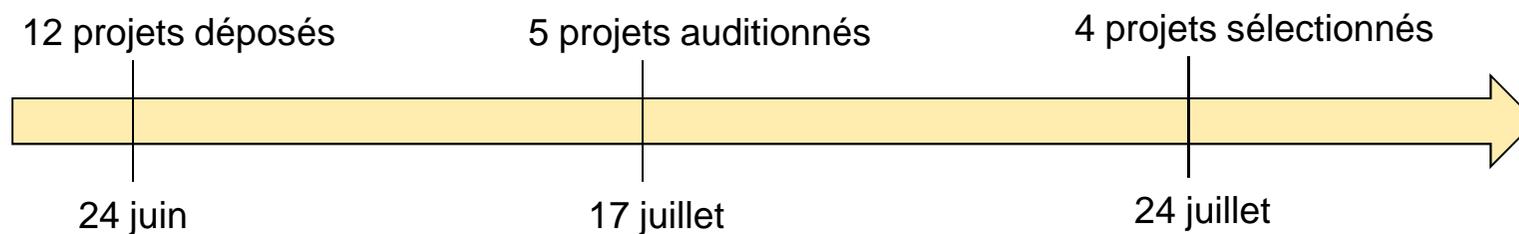
- Contenu innovant / Niveau de mutualisation
- Impact économique, industriel et environnemental
- Positionnement commercial
- Qualité du modèle économique et du plan d'affaires présentés.

Quelle procédure ?

- Instruction des projets au fil de l'eau
- Audition des projets éligibles
- Décision de sélection/refus à l'issue d'une instruction de 1 à 3 mois.
- Convention dans les 3 mois suivant la décision

3.1

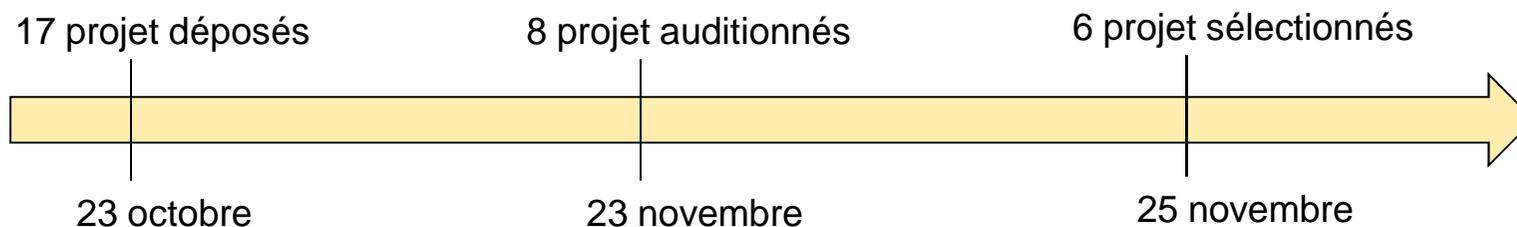
Les premiers lauréats - P3A - 2I2A – 1 ère vague



Filière	Région	PROJET	Porteur	Description	Montant projet (K€)	Aide P3A (K€)	CA 2014 (K€)
Œuf	Pays de la Loire	SAFINCOP	Association Santé Lipide	Programme de recherche sur l'enrichissement des œufs en folate incluant la mise en place de formulation d'alimentation enrichie pour poule pondeuse	397	198	
Fruits & Légumes	Aquitaine	FM	France MORILLES	Programme de recherche sur la stabilisation de souches françaises de morilles et les modalités organisationnelles et juridiques de la mise en place d'une filière de production en France	400	200	30
Grandes cultures	Champagne-Ardenne	AVAD	SARL Du Rafidin	Mise au point d'un aliment pour poisson en aquaculture à base de végétaux protéinés	290	130	200
PPAM	Rhône-Alpes	CRANCS	Kreatis	Développer une méthode prédictive permettant l'évaluation du risque environnemental des substances naturelles complexes (SNC), comme les huiles essentielles, dans le milieu aquatique.	380	192	156

3.1

Les premiers lauréats - P3A - 2I2A – 2^{ème} vague



Filière	Région	PROJET	Porteur	Description	Montant projet (K€)	Aide (K€)	CA 2014 (K€)
Fruits & Légumes	Rhône-Alpes	FUL FERME URBAINE	FUL Sas	Projet de développement de ferme maraîchère urbaine innovante. Avec pour objectif de produire des plantes de qualité, en grande quantité, élevées en milieu urbain selon une ingénierie éco-responsable.	934	200	40
Vin	Champagne Ardenne	TMOA	Kelzyd	L'objet de ce projet est d'utiliser les possibilités offertes par le domaine acoustique pour répondre à des problématiques rencontrées dans le monde du vin.	423	200	
Fruits & Légumes	Nord-Pas-de-Calais	SFIM	CARRE	Projet régulation d'intrants via utilisation Robot Anatis et captage d'images	400	200	11 700
Volaille	Centre	ProVicol	PROVICOL	Développement d'un immunostimulant néonatal destiné aux poussins d'un jour afin de les prémunir contre les maladies infectieuses	501	200	
Vin	Languedoc Roussillon	Cap'Inov	INOZY	Ce projet vise au pilotage des états hydrique et minéral de la vigne par capteurs fixes low-cost basés sur la technologie d'impédance électrique.	422	200	
Fruits & Légumes	Picardie	CUTINE	SDP	Projet de valorisation des coproduits issus de la transformation industrielle de toutes variétés de tomates : développement, optimisation et test à l'échelle "laboratoire" d'un procédé d'extraction innovant (développé par l'INRA) générant successivement des lycopes et des acides gras. Ces substances seront valorisables respectivement en biostimulant et adjuvant dont l'efficacité sera testée.	323	161	17 200

3.2

Exemple de projet PS2A sélectionné : **VALID'UP**



Porteur de projet

NOVOLYZE
PME - CA (261 K€) ; 8 ETP



Objectifs

Sélection de germes modèles non pathogènes mimant le comportement de *Salmonella*
Optimisation de la production des germes
Mise à disposition d'un service permettant traçabilité sanitaire et accès à une bibliothèque de validation

Solutions commercialisées

Kit de validations de *Salmonella*
Système de contrôle préventif à distance en continu VOD (Validation on Demand)

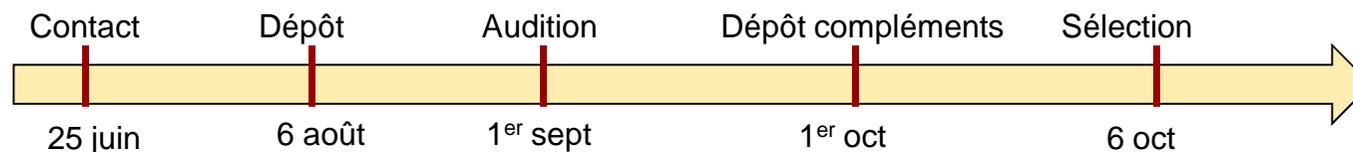
Dépenses / Aide

Coût total : 1, 5 M€ / sur 24 mois
Aide PIA attribuée : 650 K€

Critères ayant motivés la sélection

- Compétences et expérience du porteur
- Solidité du Plan d'Affaire
- Partenariat avec équipementier pour le développement industriel
- Rupture technologique pour l'activité d'analyse pathogène

Procédure



3.2

Exemple de projet PS2A sélectionné : **MVDPM**



Projet collectif
Porteur/Partenaires

FORCE MER / COLIS PRIVE / RENZ / AGRO CAMPUS

Objectifs

Redynamiser la filière produits de la mer, en développant des nouveaux modes de commercialisation permettant de valoriser au maximum l'offre saisonnée de produits frais et répondant aux attentes des consommateurs en terme de services.

Solution
commercialisée

Colis composés de produits de la mer locaux, saisonnés, ultra-frais et parfaitement tracés ayant bénéficié d'un traitement industriel et logistique innovant des produits + services associés + franchise de poissonneries

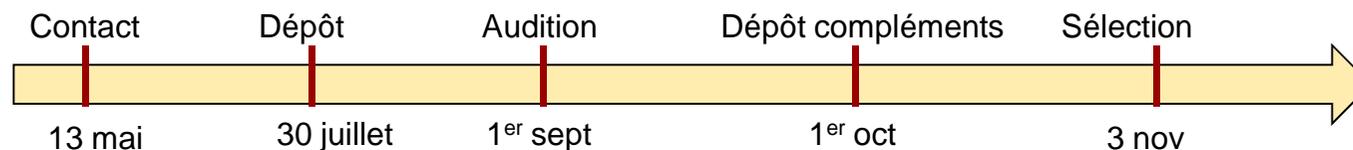
Dépenses / Aide

Coût total : 11,5 M€ / sur 36 mois
Aide PIA attribuée : 4,9 M€

Forces du projet

- Projet collectif multi-métiers
- Porteur expérimenté dans la VAD, Business Plan approfondi
- Démonstrateur d'innovations industrielles (emballage, froid)
- Innovations sur modèle de commercialisation / test pour les filières produits frais

Procédure





- **Une aide avec retour pour l'Etat ?**
 - **Les investissements productifs sont ils éligibles ?**
 - **Comment déposer un projet ?**

4.1

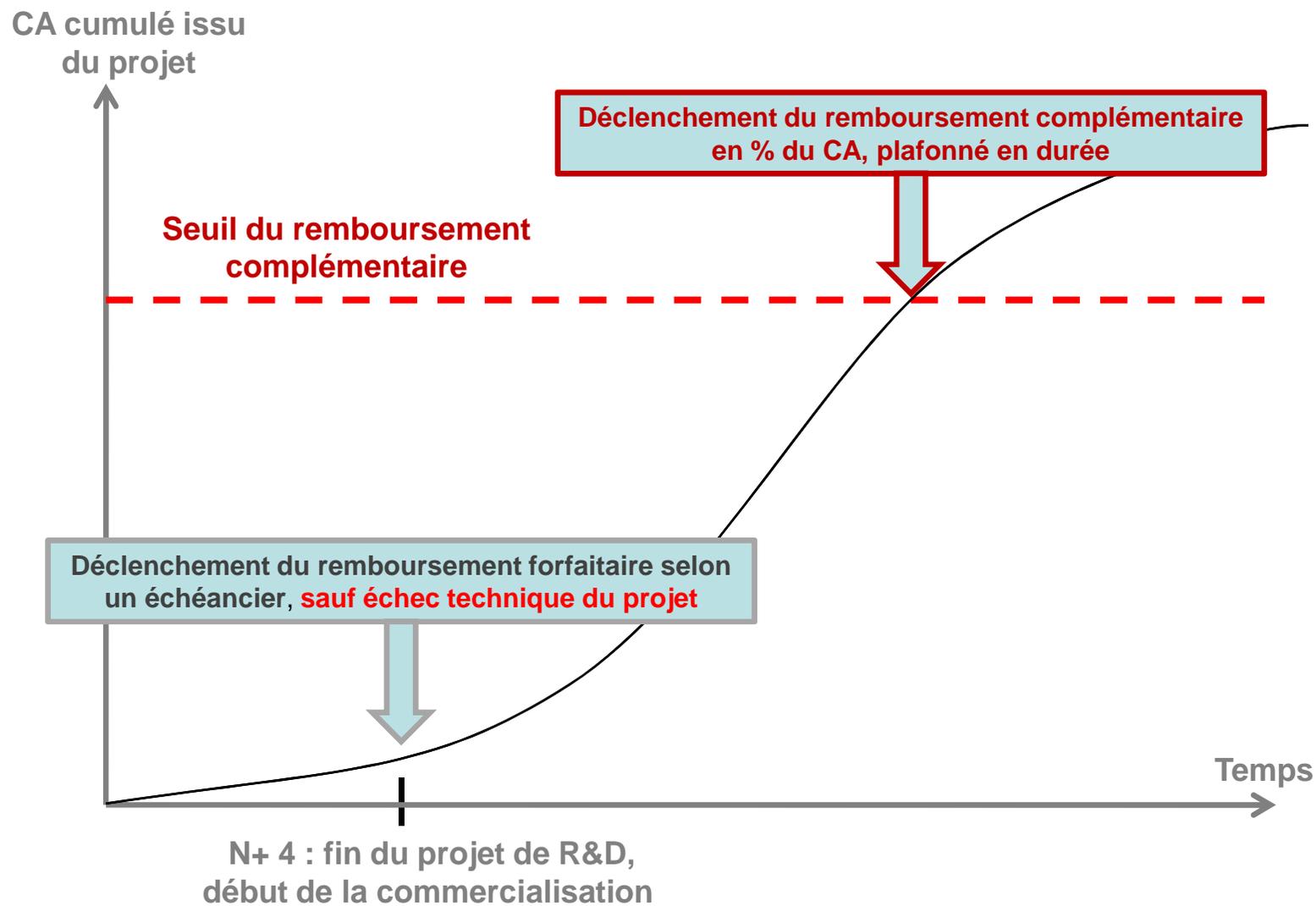
Une aide avec un retour pour l'Etat



- L'aide du P3A vise les projets comportant **une part de risque avec un fort potentiel de développement**
- Les soutiens aux entreprises feront l'objet d'un intéressement de l'Etat aux résultats sous forme d'un retour financier constitué
 - D'une **part forfaitaire en cas de succès technique** du projet (= 50 % du montant de l'aide en plusieurs annuités)
 - D'une **redevance sur le chiffre d'affaires** découlant des résultats du projets **en cas de franc succès**
- Investissement dans une logique de « capital risqueur » avec recherche d'un effet de levier maximum pour l'aide
- Subventions publiques déductibles de la base de calcul du CIR, mais le montant remboursé ne peut pas être réintégré à l'assiette ni considéré comme une dépense de recherche éligible

4.1

Une aide avec retour pour l'Etat



4.2

Les projets d'investissements productifs peuvent-ils être accompagnés ?



Pour **les projets de R&D** sont accompagnés les dépenses des personnels affectés au projet, **les amortissements d'équipements et de matériels** et les travaux sous-traités

L'acquisition d'équipement et de matériel et les investissements immatériels peuvent être accompagnés pour :

- **les projets d'industrialisation de l'innovation pour les PME**
- **les projets mutualisés entre plusieurs entreprises indépendantes**
- **les projets du secteur abattage- découpe**

4.3

Comment déposer un dossier ?



1

- **Consulter les documents de l'appel à projets** (cahier des charges, notice technique, dossier de demande et pièces liées) (<http://www.franceagrimer.fr/IAA/Aides/Investissements-d-Avenir-P3A>)

2

- **Contactez FranceAgriMer (Unité Entreprises et Filières)** à l'adresse P3A.innovcomp@franceagrimer.fr pour échanger sur le projet / Adresser une présentation de 3/5 pages en format libre

3

- *Vous serez mis en relation avec un chargé d'affaire dédié qui vous accompagnera dans l'élaboration de votre projet tout au long de la procédure.*

4

- **S'inscrire sur le E Portail de FranceAgriMer** : <https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/> Création par le porteur d'un compte individuel avec validation de l'identité grâce à un code transmis par voie postale. Cette procédure garantit l'authenticité de la signature électronique liée au compte)

5

- **Compléter le dossier de demande**
- **Accéder au E Service P3A** (Plateforme de dépôt et suivi des dossiers P3A) via le E Portail pour **déposer le dossier de demande** et les pièces annexes.

6

- **Suivre l'évolution du traitement de votre dossier** en vous reconnectant régulièrement au E Service (Alerte Mail complémentaires)

Contact p3a.innovcomp@franceagrimer.fr

E Service www.p3a.franceagrimer.fr

Une seule adresse :

P3A.innovcomp@franceagrimer.fr

FRANCEAGRIMER vous remercie de votre attention

